

REGLEMENT NATIONAL DES EPREUVES POUR LES CHIENS DE SAUVETAGE A L'EAU applicable au 1^{er} janvier 2015

1. INTRODUCTION

Cette discipline est ouverte aux chiens de races retenues : (Terre-Neuve, LANDSEER, RETRIEVERS, LEONBERG, BERGER POLONAIS de PODHALE, HOVAWART, BOUVIERS SUISSES et tous les chiens d'eau du 8^{ème} groupe, Terrier Noir Russe, Saint Bernard). Pour qu'une nouvelle race soit admise à la discipline, il faut que la C.U.N.S.E donne son accord sur demande du club de race, la décision définitive appartenant à la SCC sur proposition de la C.U.N.S.E.

Le concept de sauvetage à l'eau avec des chiens doit être compris comme le travail d'un couple indissociable "**Maître/Chien**", comme pour le travail de chiens d'avalanche ou de catastrophe. Dans la mesure où cette discipline sportive met en évidence les capacités d'initiatives, intellectuelles et physiques du chien, elle contribue à la sélection des races. Nos concours ne doivent pas être orientés vers une finalité opérationnelle.

Le Chien ne doit pas être considéré comme un contractuel du Sauvetage, mais comme un auxiliaire dont les capacités, l'instinct et le dévouement aident son maître : L'HOMME.

La discipline est basée sur les points suivants :

- l'instinct à l'eau du chien
- un travail d'obéissance et d'assouplissement à terre
- un travail d'endurance à la nage
- l'exécution d'exercices divers et précis de sauvetage

La progression dans la réalisation des différents exercices de sauvetage se fera en 5 phases : 1er, 2ème, et 3ème degré, le sélectif et le brevet mer.

Un championnat de France et une coupe de France seront organisés chaque année.

IMPORTANT :

Nous insistons sur le fait qu'un entraînement à l'eau du chien, pratiqué très sérieusement, mais progressivement, est indispensable. Le chien se présentant aux épreuves doit posséder : Musculature, Souffle et Résistance.

Pour les épreuves de Brevet de Sauvetage en Mer, et en particulier pour l'exercice de natation, cet entraînement doit être fréquent et nécessite en général plusieurs mois de travail.

Le Règlement ci-après a été mis au point d'après l'observation du travail déjà effectué depuis plusieurs années.

2. RÈGLEMENTATION

La Commission d'Utilisation Nationale de Sauvetage à l'Eau est maîtresse de la discipline. Elle est seule habilitée à autoriser l'organisation des manifestations durant lesquelles se dérouleront les différentes épreuves du 1er Degré au Brevet de Sauvetage en Mer, du championnat et de la coupe.

Le nombre de chiens par juge et par jour sera au maximum limité à 25.

2.1. Admission

Seuls les chiens inscrits au livre des origines de la SOCIETE CENTRALE CANINE ou un pays membre de la FCI seront admis à se présenter aux épreuves de sauvetage à l'eau.

Ils devront être titulaires d'une licence délivrée par la SCC. Pour les licences étrangères, la demande sera traitée par la C.U.N.S.E.

Un carnet de travail délivré par la SOCIETE CENTRALE CANINE ou un pays membre de la FCI.

Le juge vérifiera l'identification des chiens. Les chiennes sous l'influence de leur sexe seront admises en fin de journée.

- Le 1er Degré sera accessible à partir de 12 mois
- Le 2ème Degré sera accessible à partir de 15 mois
- Le 3ème Degré sera accessible à partir de 18 mois
- Le sélectif sera accessible à partir de 18 mois
- Le Brevet de Sauvetage en Mer à partir de 24 mois

Le chien devra impérativement être présenté avec succès successivement à chaque degré, avant d'accéder au Brevet de Sauvetage en Mer (deux épreuves ne pouvant pas être passées le même jour).

L'ensemble des épreuves sera obligatoirement sanctionné par au moins deux Juges différents.

A partir du 3ème degré, la mention EXCELLENT sera exigée pour pouvoir accéder au Brevet de Sauvetage en Mer ainsi qu'au sélectif.

Les engagements devront être accompagnés impérativement :

- Des droits d'inscription
- D'une photocopie du certificat de vaccination antirabique si les chiens viennent d'un département infesté ou reconnu indemne depuis moins d'un an ou de l'étranger
- Ils devront être contresignés par le président du club de sauvetage à l'eau où s'entraîne le chien, ou le président de la société canine régionale, ou le président du club de race. Cette signature sera précédée du tampon du club ou de la société canine régionale

Toute inscription incomplète ou arrivant après la clôture des engagements sera refusée.

2.2. Déroulement des épreuves

2.2.1. Plans d'eau

Les épreuves des 1er, 2ème et 3ème degrés et sélectifs pourront être passées en Mer, en Rivière, sur des Lacs.

Les épreuves du Brevet de Sauvetage ne pourront être passées qu'en MER.

Le juge se réserve le droit d'annuler les épreuves :

- En Mer, en cas de conditions météorologiques ou de pollution qui pourraient être préjudiciables au déroulement des épreuves et à la Sécurité
- En Rivière, en cas de courants trop violents ou de pollution

Dans une telle éventualité, les frais d'organisation ayant été engagés, aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être demandé.

2.2.2. Tirage au sort

Avant chaque épreuve, il sera procédé en présence des concurrents à un tirage au sort, fixant l'ordre de passage des chiens dans ce degré.

2.2.3. Carnet de Travail

Les carnets de travail seront remis obligatoirement au secrétariat de la Manifestation, à l'arrivée des concurrents sur le lieu des épreuves. L'organisation vérifiera est bien autorisé à participer à l'épreuve ou il est inscrit.

2.2.4. Discipline

Seul le chien se présentant aux épreuves se trouvera sur l'aire de travail et de départ, accompagné de son conducteur. Les autres chiens seront tenus en laisse en dehors de cette aire.

Le chien qui urine sur le parcours d'obéissance aura la note zéro à l'exercice.

Pour le travail au sol, le chien sera présenté avec son harnais, un collier cuir ou une chainette en position non étrangleur ainsi qu'une laisse et sans contrainte, sauf pour le Brevet de Sauvetage en mer (collier et laisse remis au commissaire de plage au début de l'épreuve).

Pour la minute couchée, il faut respecter impérativement les distances réglementaires, personne ne doit aller perturber le chien pendant son exercice.

2.2.5. Juges - Participants

Les épreuves des 1er, 2ème, 3ème degrés, sélectifs et du Brevet de Sauvetage en Mer seront départagées par un Juge de Sauvetage à l'eau, agréé par la SOCIETE CENTRALE CANINE et désigné par la C.U.N.S.E.

Le déroulement des épreuves nécessitera la présence de :

- Un commissaire de plage désigné par la section organisatrice. Celui-ci fera régner l'ordre sur l'aire de travail et de départ, vérifiera le harnachement des chiens avant le début des épreuves et les accueillera à la sortir de l'eau à la fin des exercices durant lesquels le conducteur ou le maître se trouve sur le canot
- Une ou plusieurs personnes simulant les "noyés", désignée(s) par la section organisatrice. Ces personnes ne devront être ni de la famille, ni de l'entourage du chien présenté à l'épreuve. Elles seront choisies dans la liste des plongeurs titulaires d'un carnet SCC avec visa annuel de la CUNSE. Elles se tiendront à la disposition du commissaire de plage qui leur indiquera, au fur et à mesure des épreuves leurs tâches respectives
- Un ou plusieurs pilotes de canots expérimenté(s) en matière de navigation, désigné(s) par la Section Organisatrice de la manifestation

2.2.6. Contrôle physique

Les chiens soumis aux épreuves de "Sauvetage à l'eau" effectueront les exercices sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de leur conducteur. Le juge et (ou) le vétérinaire pourront interrompre à tout moment l'exercice si un chien montre des signes de fatigue excessive ou perd son calme, dans l'accomplissement de son travail.

2.2.7. Sécurité

Toute personne embarquant sur un canot devra se conformer aux règles de Sécurité prévues par la législation en vigueur et aux instructions données par le pilote et par le juge.

2.3. Catalogue

Il sera établi par les organisateurs et comportera tous les renseignements concernant les chiens inscrits aux épreuves : nom, affixe, n° LOF, identification, n° carnet de travail, n° de licence, date de naissance, nom des parents, producteur, propriétaire.(nom, prénom, adresse et N° de téléphone).
Un catalogue sera remis à chaque participant, lors de la remise du carnet de travail.

2.4. Notation – Qualificatif

Les épreuves des 1er, 2ème, 3ème degrés, sélectifs, Brevet de Sauvetage en Mer et Championnat de France, seront notées selon la répartition des points mentionnée dans la description des épreuves.
Pour l'obtention du 1er, 2ème, 3ème degré, le chien devra avoir obtenu au moins 50 % des points.

Les qualificatifs obtenus seront les suivants :

- EXCELLENT : au moins 75 % des points
- TRÈS BON : au moins 60 % des points
- BON : au moins 50 % des points
- INSUFFISANT : moins de 50 % des points
- ELIMINE : Echec à un exercice

Pour les sélectifs :

- EXCELLENT : au moins 75 % des points
- TRÈS BON : au moins 60 % des points
- BON : au moins 50 % des points
- INSUFFISANT : moins de 50 % des points

Seule la réussite à tous les exercices donne droit à un qualificatif.

La notification en cas d'échec à un ou plusieurs exercices est « non classé » ou « abandon ».

Pour l'obtention du Brevet de Sauvetage en Mer, le chien devra avoir obtenu au moins 75 % des points.

Les qualificatifs obtenus seront les suivants :

- EXCELLENT : au moins 75 % des points
- INSUFFISANT : moins de 75 % des points
- ELIMINE : Echec à un exercice

2.5. Résultats

A l'issue des épreuves les résultats seront proclamés. Ils seront inscrits sur les carnets de travail. Ces carnets seront alors remis à leurs conducteurs. L'organisateur établira en 4 exemplaires pour chaque degré un rapport de concours selon le modèle défini par la S.C.C. : 1 original pour la S.C.C., 1 exemplaire pour le Juge, 1 exemplaire pour la C.U.N.S.E, 1 exemplaire pour la société organisatrice. Ces documents doivent être visés par le juge et adressés sous quinzaine.

2.6. Réclamations

Toute réclamation devra être faite dans l'heure qui suit l'évènement. Elle sera ensuite formulée par écrit et adressée au responsable de la manifestation accompagnée d'une somme fixée par la C.U.N.S.E. à 70 €, cette somme restera acquise aux organisateurs si la réclamation n'est pas reconnue fondée.
Cette réclamation sera transmise à la C.U.N.S.E. qui en délibèrera et la transmettra, en dernier recours à la commission des litiges de la SCC.

3. ORGANISATION

3.1. Responsables - Organismes

La C.U.N.S.E. supervisera chaque année avec l'aide des sociétés canines régionales et des clubs de races autorisées pour la discipline, un certain nombre de manifestations organisées par les clubs de travail réparties sur les différentes côtes et plans d'eau de France.

Le calendrier de ces épreuves sera publié dans un bulletin trimestriel de la S.C.C. en début d'année ainsi que dans la presse spécialisée. L'autorisation de déroulement de la manifestation sera demandée par les organisateurs à la C.U.N.S.E à la Société Canine Régionale concernée et aux Services Vétérinaires de la Préfecture.(DSV).

3.2. Aires de travail et de départ. Balisage du plan d'eau

L'aire de travail au sol et de départ des chiens sera délimitée (si possible) en bordure du plan d'eau, ses dimensions seront d'environ 20m x 50m.

Le plan d'eau d'évolution des chiens sera, si possible, balisé de la façon suivante :

- une bouée à 200 m du rivage
- une bouée à 300 m du rivage
- une bouée à 400 m du rivage

3.3. Equipement - Matériel

Les chiens se présentant aux épreuves de sauvetage à l'eau devront obligatoirement être équipés d'un harnais conforme aux recommandations de la C.U.N.S.E.

Les plongeurs qualifiés nationaux ou régionaux seront obligatoirement revêtus d'une tenue spécifique de plongée et devront être choisis dans la liste publiée annuellement par la C.U.N.S.E.

Tous les exercices nécessiteront l'utilisation d'un ou deux canots à moteur avec armement de sécurité. Le matériel désigné ci-dessous devra nécessairement se trouver sur place le jour du passage des épreuves de sauvetage à l'eau.

3.3.1. pour les épreuves du 1er Degré :

- un canot à moteur
- une bouée de balisage à 200 m environ du rivage
- des apportables flottants
- l'armement de sécurité obligatoire (gilets, écope, ancre, etc.)

3.3.2. pour les épreuves du 2ème Degré :

- un canot à moteur
- deux bouées de balisage à 300 et 400 mètres environ du rivage
- un mannequin pesant environ 20 kg, réalisé de telle manière qu'il puisse flotter sur l'eau dans une position horizontale (plan en annexe)
- l'armement de sécurité obligatoire

3.3.3. pour les épreuves du 3ème Degré :

- un canot à moteur
- Un gilet de sauvetage de taille adulte
- l'armement de sécurité obligatoire

3.3.4. pour les épreuves du Brevet de Sauvetage :

- deux canots à moteur
- une planche à voile, avec son gréement
- une bouée de sécurité (couronne)
- un matelas pneumatique (un deuxième en cas de crevaison et fortement recommandé)
- un cordage de diamètre 15 mm environ et de 50 m de longueur minimum
- l'armement de sécurité obligatoire

3.3.5. pour les épreuves du Sélectif :

- deux canots à moteur
- une planche à voile, avec son gréement
- une bouée de sécurité (couronne)
- un matelas pneumatique (un deuxième en cas de crevaison et fortement recommandé)
- un cordage de diamètre 15 mm environ et de 30 m de longueur minimum
- l'armement de sécurité obligatoire

4. DESCRIPTION DES EPREUVES

NB : pour toutes les épreuves, le conducteur a le droit d'accompagner son chien, jusqu'à ce que ce dernier n'ait plus pieds.

4.1. Premier Degré

Il est accessible à partir de 12 mois.

Le premier Degré nécessite la participation de :

- un juge de sauvetage à l'eau
- un commissaire de plage
- un plongeur
- un pilote de canot

Le premier Degré comporte 4 épreuves :

- A - Assouplissement à terre
- B - Natation
- C et D - Rapports dans l'eau

A) Assouplissement (aire de travail et départ: voir 3.2 ci-dessus)

Le conducteur présentera son chien au juge. La qualité de présentation (obéissance, calme) sera appréciée et notée par le juge. Le chien devra alors effectuer une marche en laisse à main gauche, sur 20 m aller, faire un demi-tour à droite et revenir vers le juge.

B) Natation

Elle se fera sur une distance de 200 m environ, le chien embarque sur le canot avec son conducteur, le chien doit sauter à l'eau, si le chien ne saute pas dans un délai d'une minute, le conducteur l'aidera. Le canot revient alors vers la rive, le chien doit nager calmement et regagner la rive, le conducteur est autorisé à encourager son chien de la voix et du geste.

Le chien ne doit pas s'affoler ni montrer des signes de fatigue excessive.

C) Apportable lancé depuis la rive (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. L'apportable est lancé par le conducteur (ou une tierce personne à la demande du juge ou du conducteur) à une quinzaine de mètres minimum. Le chien doit partir aussitôt, nager jusqu'à l'objet, le saisir, et le rapporter directement vers son conducteur.

D) Apportable lancé depuis le canot (Départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. L'apportable est lancé d'un canot placé à 25 m environ de la rive, le canot s'éloigne et attend la fin de cet exercice pour revenir à la berge. Le chien doit partir aussitôt, nager jusqu'à l'objet, le saisir et le rapporter directement vers son conducteur.

N.B. : *Il est toléré pour ces deux exercices que le chien lâche l'apportable dès qu'il a pieds.*

Notation - Répartition des points

Les épreuves du premier Degré seront notées sur 100 points répartis ainsi :

- A - Assouplissement à terre 20 points
- B - Natation 20 points
- C - Rapport 20 points
- D - Rapport 20 points
- E - Impression Générale 20 points

Ces points seront attribués pour chaque exercice selon le barème d'évaluation ci-dessus, approuvé par la C.U.N.S.E. et diffusé par elle à tous les Juges de sauvetage à l'eau.

En ce qui concerne les épreuves C et D deux essais seront autorisés. Les concurrents qui le souhaitent pourront effectuer la totalité des exercices, même en cas d'échec à un exercice. En cas d'échec, le concurrent qui souhaite continuer n'aura plus qu'un seul essai par exercice. Le chien sera Non Classé. Seuls les qualificatifs EXCELLENT, TRES BON et BON donneront lieu à l'obtention du premier Degré (voir 2.4 ci-dessus).

4.2. Deuxième Degré

Il est accessible à partir de 15 mois aux chiens titulaires du premier degré.

Le deuxième Degré nécessite la participation de :

- un juge de sauvetage à l'eau
- un commissaire de plage
- un plongeur
- un pilote de canot

Le deuxième Degré comporte 4 épreuves :

- A - Assouplissement à terre
- B - Natation
- C - Rapport d'un mannequin
- D - Rapport d'un nageur en difficulté

A) Assouplissement (aire de travail et départ voir 3.2 ci-dessus)

Le chien devra effectuer :

- une marche en laisse à main gauche sur 20 m
- au commandement du conducteur, il effectuera : Halte - Assis - Debout

- départ demi-tour et marche retour de 20 m
- puis au commandement du conducteur : Halte - Couché

B) Natation (éventuellement collective)

Elle se fera sur une distance de 500 m environ (soit environ 15 mn de nage).

Le chien embarque avec son conducteur sur un canot, le canot effectue une distance de 300 m (1ère bouée) le canot stoppe. Sur ordre du conducteur, le chien saute du canot (si au bout d'une minute le chien n'a pas sauté, il sera aidé). Le chien doit suivre le canot. Arrivé à la hauteur de la bouée des 400 mètres, le canot fait demi-tour et revient vers le rivage, le chien doit effectuer le même demi-tour toujours en suivant le canot et revenir ainsi jusqu'au rivage.

Le saut, la qualité de la nage et le suivi du canot seront évalués dans la notation.

C) Rapport d'un mannequin (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un canot embarque un mannequin et effectue une distance de 30 m environ : le mannequin est lancé à l'eau, sur ordre du conducteur le chien doit partir aussitôt, nager vers le mannequin, le prendre dans la gueule (par le bras ou le poignet) et le ramener vers son conducteur.

Le canot s'éloigne et attend la fin de cet exercice pour revenir à la berge.

D) Rapport d'un nageur en difficulté (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un canot embarque un plongeur et effectue une distance de 30 m environ, le plongeur tombe à l'eau, le canot s'éloigne et attend la fin de cet exercice pour revenir à la berge. Le plongeur simule alors l'affolement dans l'eau appelle le chien sans jamais prononcer son nom. A l'initiative du chien ou sur ordre du conducteur le chien doit partir, nager jusqu'au "noyé" qui s'accroche au harnais dont le chien est équipé (voir 3.3 ci-dessus). Le chien doit alors nager vers la rive et ramener le "noyé" vers son conducteur.

Notation - Répartition des points

Les épreuves du deuxième Degré seront notées sur 100 points, répartis ainsi :

A - Assouplissement à terre 20 points

B - Natation 20 points

C - Rapport d'un mannequin 20 points

D - Rapport d'un nageur en difficulté 20 points

E - Impression Générale 20 points

Ces points seront attribués pour chaque exercice selon le barème d'évaluation ci-dessus, approuvé par la C.U.N.S.E. et diffusé par elle à tous les juges de sauvetage à l'eau.

En ce qui concerne les épreuves C et D deux essais seront autorisés. les concurrents qui le souhaitent pourront effectuer la totalité des exercices, même en cas d'échec à un exercice. En cas d'échec, le concurrent qui souhaite continuer n'aura plus qu'un seul essai par exercice. Le chien sera Non Classé.

Seuls les qualificatifs EXCELLENT, TRES BON et BON donneront lieu à l'obtention du deuxième Degré (voir 2.4 ci-dessus).

4.3. Troisième degré

Le troisième Degré est accessible à partir de 18 mois aux chiens titulaires du deuxième degré.

Introduction

Le troisième degré ne comporte pas d'épreuve de natation. Il est cependant indispensable que le chien ait subi l'entraînement nécessaire à l'endurance car ce degré représente la dernière étape avant le Brevet de Sauvetage en Mer.

Le troisième Degré nécessite la participation de :

- un juge de sauvetage à l'eau
- un commissaire de plage
- deux plongeurs
- un pilote de canot

Le troisième Degré comporte 5 épreuves :

- A - Assouplissement à terre
- B - Rapport d'un nageur inanimé
- C - Rapport d'un canot en difficulté
- D - Rapport de deux nageurs
- E - Apport d'un gilet de sauvetage de taille adulte

A) Assouplissement (aire de travail et départ voir 3.2 ci-dessus)

- Le conducteur effectue une marche de 20m, le chien à main gauche sans laisse puis demi-tour et retour.

Au bout de 10m sur l'ordre du conducteur le chien effectue : halte - assis - pas bouger. Le conducteur revient seul vers le juge. Le chien reste au "pas bouger".

Au rappel du conducteur le chien le rejoint et se replace assis à main gauche.

B) Rapport d'un nageur inanimé (départ du canot)

Le chien et son conducteur embarquent sur un canot avec un plongeur. Le canot effectue 50 m environ, le plongeur tombe à l'eau. Le canot ne s'arrête pas. Dès que le plongeur touche l'eau, de sa propre initiative et sans ordre du maître, le chien saute à l'eau, 20 mètres après la chute du plongeur, le canot stoppe. Si le chien n'a pas sauté de sa propre initiative, le conducteur peut donner un commandement une fois le canot stoppé, le chien sera pénalisé sur l'exercice si le conducteur donne un commandement avant l'arrêt du canot. Le chien plonge et nage vers le plongeur, il lui prend le bras ou le poignet dans la gueule et le ramène au canot. Plongeur et chien seront remontés à bord.

C) Rapport d'un canot en difficulté (départ du canot)

Le chien et le conducteur embarquent sur le canot avec 4 personnes au moins. Le canot effectue environ 50m et stoppe (moteur arrêté). Sur ordre du conducteur le chien saute. Le conducteur donne alors une extrémité d'un cordage au chien qui le prend dans la gueule. Il doit ramener le canot jusqu'au rivage. Le chien peut se servir des courants qui lui faciliteront la tâche et arriver ainsi en dehors de l'aire de départ, il n'y a pas de pénalité.

D) Rapport de deux nageurs (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un canot embarque 2 plongeurs et effectue 50 m environ, il largue un plongeur "noyé" et s'éloigne de 20 m environ, parallèlement à la rive il largue

un second plongeur (sauveteur) et s'éloigne rapidement parallèlement à la rive. Le "sauveteur" nage aussitôt vers le "noyé" et appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Celui-ci part alors et nage vers les 2 hommes. Le "sauveteur" qui tient le "noyé" s'agrippe aux anneaux du harnais, le chien doit ramener les 2 plongeurs jusqu'à la rive. Le conducteur peut se déplacer sur la rive et diriger son chien de la voix et du geste.

E) Apport d'un gilet de sauvetage de taille adulte (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur embarque sur un canot qui effectue 30m environ et stoppe, le conducteur donne le gilet de sauvetage de taille adulte au chien qui le prend dans sa gueule. Sur ordre du conducteur le chien doit partir aussitôt et porter le gilet de sauvetage de taille adulte en nageant jusqu'au canot. Le plongeur appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le plongeur prend l'objet, le chien est alors remonté sur le canot.

N.B. : Il est toléré pour les exercices de rapport à terre que le chien lâche dès qu'il a pied.

Notation - Répartition des points

Les épreuves du troisième Degré seront notées sur 100 points répartis ainsi :

- A - Assouplissement à terre 20 points
- B - Rapport d'un nageur inanimé 20 points
- C - Rapport d'un canot en difficulté 20 points
- D - Rapport de deux nageurs 20 points
- E - Apport d'un gilet de sauvetage de taille adulte 20 points

Ces points seront attribués pour chaque exercice selon le barème d'évaluation ci-dessus, approuvé par la C.U.N.S.E. et diffusé par elle à tous les juges de sauvetage à l'eau.

En ce qui concerne les épreuves B, C, D et E deux essais seront autorisés. Les concurrents qui le souhaitent pourront effectuer la totalité des exercices, même en cas d'échec à un exercice. En cas d'échec, le concurrent qui souhaite continuer n'aura plus qu'un seul essai par exercice. Le chien sera Non Classé.

Seuls les qualificatifs EXCELLENT, TRES BON et BON donneront lieu à l'obtention du troisième Degré (voir 2.4 ci-dessus).

Le qualificatif EXCELLENT sera exigé pour pouvoir accéder aux sélectifs.

Le qualificatif EXCELLENT sera exigé pour pouvoir accéder aux épreuves du Brevet de Sauvetage (voir 2.1 ci-dessus).

4.4 Brevet de sauvetage en mer

Il est accessible à partir de 24 mois aux chiens titulaires d'un troisième degré qualificatif excellent, le chien sera présenté avec son harnais, sans collier ni laisse.

Introduction

Le Brevet de Sauvetage en Mer est la consécration de la "phase d'apprentissage" que constituent les 1er, 2ème et 3ème Degrés.

Important

Seul un chien ayant reçu un entraînement sérieux et fréquent durant plusieurs mois pourra prétendre au Brevet de Sauvetage en Mer.

Le Brevet de Sauvetage en Mer nécessite la participation de :

- un juge de sauvetage à l'eau

- un commissaire de plage
- deux plongeurs
- deux pilotes de canot

Le Brevet de Sauvetage en Mer comporte 5 épreuves :

A - Nage d'endurance

B - Deux épreuves de rapport

C - Deux épreuves d'apport

Un seul essai est autorisé pour tous les exercices du Brevet de Sauvetage en Mer.

Les conducteurs qui le souhaitent auront la possibilité de continuer les exercices même en cas d'échec. Ils seront NC (Non classés) mais totaliseront les points obtenus pour rentrer dans la sélection au championnat de l'année suivante au quatrième rang.

A) Nage d'endurance (éventuellement collective)

Les chiens et conducteurs embarquent sur les canots qui s'éloignent et stoppent à 50 m environ de la côte. Sur ordre des conducteurs les chiens plongent. Les canots s'éloignent vers le large, les chiens doivent suivre leur canot pendant une durée de 30 minutes. A la fin du temps prévu l'exercice est terminé soit par un retour à la rive, soit en remontant les chiens à bord.

N.B. : Il est rappelé que le juge a toute autorité pour interrompre la natation d'un chien montrant des signes de fatigue ou d'essoufflement excessifs.

B) Epreuves de rapports

Les chiens effectueront deux épreuves de rapports : B1 et une tirée au sort parmi B2, B3, B4 ou B5. L'épreuve tirée au sort sera la même pour tous les chiens d'une même manifestation.

B1) Rapport d'un nageur inanimé (départ canot, rapport au canot)

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 50m du rivage et à une distance de 50 m l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau et reste inerte, le canot d'où il est tombé s'éloigne. A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur le chien plonge et se dirige vers le "noyé", lui saisit le bras ou le poignet. Il doit ramener le "noyé" au canot à bord duquel se trouve son conducteur. "Noyé" et chien sont remontés à bord.

B2) Rapport de deux nageurs en difficulté (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Deux plongeurs embarquent sur un canot et sont largués à 50m du rivage et à une distance de 30m environ l'un de l'autre, l'un des plongeurs est inerte, l'autre se débat et simule l'affolement, appelle le chien sans jamais prononcer son nom A l'initiative du chien ou au commandement du conducteur le chien se dirige vers le nageur qui se débat, celui-ci s'accroche au harnais du chien qui se dirige alors vers le plongeur inerte. Arrivé à sa hauteur le chien lui saisit le bras ou le poignet. Le chien ramène les deux plongeurs à terre.

B3) Rapport d'un planchiste sur sa planche (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un planchiste se trouve en difficulté (planche gréée) à 50m du rivage. Sur ordre du conducteur le chien part aussitôt et nage vers le planchiste. Ce

dernier, sur sa planche à voile, appelle le chien sans jamais prononcer son nom, donne l'extrémité d'un cordage au chien qui s'en saisit. Il ramène alors jusqu'au rivage le planchiste et sa planche à voile.

B4) Rapport d'un bateau à la dérive (départ de la rive)

Un canot remorque un autre canot à une distance de 50m du rivage, le second canot est laissé à la dérive, un cordage pendant dans l'eau. Le premier canot revient au rivage, le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur il doit partir aussitôt et nager jusqu'au canot. Il doit le contourner jusqu'à ce qu'il trouve le cordage. Il prend alors l'extrémité de la corde dans la gueule et ramène le canot jusqu'au rivage.

B5) Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique (départ de la rive)

Un plongeur inanimé est allongé sur un matelas pneumatique, les bras pendants, à 50m du rivage. Il reste parfaitement immobile et ne doit pas appeler le chien, celui-ci se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur, il doit partir aussitôt, nager jusqu'au matelas, prendre dans la gueule un bras du plongeur et ramener la personne et le matelas jusqu'à la rive.

N.B. : Pour tous les exercices de rapport à terre, il est toléré que le chien lâche dès qu'il a pied.

C) Epreuves d'apport

Les chiens effectueront deux épreuves d'apport : Tirées au sort parmi les 4 épreuves C du programme de Brevet de sauvetage en mer. Les épreuves tirées au sort seront les mêmes pour tous les chiens d'une même manifestation.

C1) Apport d'un cordage (départ de la rive)

Un canot effectue 50 m et stoppe. Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau. Le conducteur lui tend l'extrémité d'un cordage. Le chien doit prendre le cordage dans la gueule et nager aussitôt vers le canot, Le plongeur appelle le chien sans jamais prononcer son nom., arrivé à la hauteur du canot, le plongeur prend la corde, le chien est remonté dans le canot et le bateau est remorqué à l'aide du cordage jusqu'au rivage.

C2) Apport d'un cordage (de canot à canot)

Le chien embarque avec son conducteur sur un canot. Le canot effectue 50m environ et stoppe. Un autre canot effectue également 50m et stoppe à 50m du premier. Sur ordre du conducteur, le chien se saisit du cordage, il nage aussitôt vers le deuxième canot en portant le cordage. Le plongeur appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le plongeur du deuxième canot prend la corde et monte le chien à bord. Il est alors remorqué à l'aide du cordage jusqu'au premier canot.

C3) Apport d'une bouée de sauvetage (départ de la rive)

Un canot embarque un plongeur et effectue 50m. Il stoppe et largue le plongeur qui simule l'affolement, appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le canot s'éloigne et laisse le plongeur seul. Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur le chien doit partir aussitôt, se saisir de la bouée, et nager vers le "noyé". Le plongeur attrape la bouée, se glisse dedans et s'accroche au harnais. Le chien le ramène jusqu'au rivage.

C4) Apport d'une bouée de sauvetage (départ canot, rapport au canot)

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 50m du rivage et à une distance de 50 m l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau et simule l'affolement appelle le chien sans jamais prononcer son nom, le canot d'où il est tombé s'éloigne. Le conducteur lance une bouée de sauvetage entre le canot et le "noyé". A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur le chien saute et nage jusqu'à la bouée, la prend dans la gueule et l'apporte au plongeur. Le plongeur se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais. Le chien doit le ramener au bateau. Plongeur et chien sont remontés à bord.

Notation - Répartition des points

Les épreuves du Brevet de Sauvetage en Mer seront notées sur 100 points répartis ainsi :

A - Natation 20 points

B1 - Rapport d'un nageur inanimé 20 points

Bx - Rapport 20 points

Cx - Epreuves d'Apport 20 points chacune

Ces points seront attribués pour chaque exercice selon le barème d'évaluation ci-dessus approuvé par la C.U.N.S.E. et diffusé par elle à tous les juges de sauvetage à l'eau.

Pour toutes les épreuves du Brevet de Sauvetage en Mer un seul essai est autorisé et seul le qualificatif EXCELLENT donnera lieu à l'obtention de ce dernier. (voir 2.4 ci-dessus).

4.5. Sélectif coupe

Le sélectif est accessible à partir de 18 mois aux chiens titulaires d'un 3ème degré qualificatif excellent.

Le sélectif nécessite la participation de :

- un juge de sauvetage à l'eau
- un commissaire de plage
- deux plongeurs
- deux pilotes de canot

Le sélectif comporte 5 épreuves :

A - Travail à terre

B - Deux épreuves de rapport

C - Deux épreuves d'apport

Un seul essai est autorisé pour tous les exercices.

I : TRAVAIL AU SOL

1-Suite sans laisse :

Départ en position assis, marche sur 50 mètres avec deux changements de direction, un à droite, un à gauche, suivi d'un demi-tour en bout de ring puis d'un halte assis après quelques mètres.

Le conducteur doit marcher normalement, le chien à main gauche, l'encolure à hauteur du genou.

2-Positions à distance :

Le conducteur s'éloigne de 10 mètres et fait face à son chien qui est en position assise. Le juge se place derrière le conducteur et lui donne à l'oreille six positions, soit deux de chaque : Assis, Couché, Debout.

L'ordre des positions est tiré au sort au début de l'épreuve et reste le même pour tous les concurrents. Le juge se tient immobile derrière le conducteur et lui dicte les ordres.

N.B. : le chien ne doit pas avancer au moment du changement de position pour rejoindre son conducteur, une marque sera positionnée à un mètre devant le chien puis 4 autres distante chacune de 50 cm (0.25 pts seront perdus pour chaque dépassement d'une marque. Les ordres peuvent être donnés de la voix ou du geste. Le juge notera en conséquence).

3-Rappel au pied :

Le conducteur met son chien en position « couché » et s'éloigne de 30 mètres. Il fait face au chien, puis sur ordre du juge, le rappelle au pied. A la hauteur de son conducteur, le chien se place en position assise, à gauche de celui-ci.

4-Absence du conducteur :

Le conducteur met son chien dans la position « couché » à l'endroit indiqué par le juge, et s'éloigne hors de la vue du chien pendant une minute. Sur ordre du juge, il retourne vers son chien. Personne ne doit aller perturber le chien pendant son exercice.

N.B. : le chien ne doit pas changer de position pendant la minute d'absence, ni au retour du conducteur avant la fin de l'exercice décidée par le juge.

II : EPREUVES DE SAUVETAGE A L EAU

1-Epreuves de rapport Les chiens effectueront deux épreuves de rapport : R1 et une tirée au sort parmi R2, R3, R4 ou R5. L'épreuve tirée au sort sera la même pour tous les chiens d'une même manifestation.

R1) Rapport d'un nageur inanimé (départ canot, rapport au canot)

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 30 m du rivage et à une distance de 30 m l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau et reste inerte, le canot d'où il est tombé s'éloigne. A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur le chien plonge et se dirige vers le "noyé", lui saisit le bras ou le poignet. Il doit ramener le "noyé" au canot à bord duquel se trouve son conducteur. "Noyé" et chien sont remontés à bord.

R2) Rapport de deux nageurs en difficulté (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Deux plongeurs embarquent sur un canot et sont largués à 30 m du rivage et à une distance de 30 m environ l'un de l'autre, l'un des plongeurs est inerte, l'autre se débat et simule l'affolement, appelle le chien sans jamais prononcer son nom. A l'initiative du chien ou au commandement du conducteur le chien se dirige vers le nageur qui se débat, celui-ci s'accroche au harnais du chien qui se dirige alors vers le plongeur inerte. Arrivé à sa hauteur le chien lui saisit le bras ou le poignet. Le chien ramène les deux plongeurs à terre.

R3) Rapport d'un planchiste sur sa planche (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un planchiste se trouve en difficulté (planche gréée) à 30 m du rivage. Sur ordre du conducteur le chien part aussitôt et nage vers le planchiste. Ce

dernier, sur sa planche à voile, appelle le chien sans jamais prononcer son nom, donne l'extrémité d'un cordage au chien qui s'en saisit. Il ramène alors jusqu'au rivage le planchiste et sa planche à voile.

R4) Rapport d'un bateau à la dérive (départ de la rive)

Un canot remorque un autre canot à une distance de 30 m du rivage, le second canot est laissé à la dérive, un cordage pendant dans l'eau. Le premier canot revient au rivage, le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur il doit partir aussitôt et nager jusqu'au canot. Il doit le contourner jusqu'à ce qu'il trouve le cordage. Il prend alors l'extrémité de la corde dans la gueule et ramène le canot jusqu'au rivage. Lorsque le chien a fait deux tours autour du bateau sans prendre le bout, le juge met fin à l'exercice.

R5) Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique (départ de la rive)

Un plongeur inanimé est allongé sur un matelas pneumatique, les bras pendants, à 30 m du rivage. Il reste parfaitement immobile et ne doit pas appeler le chien, celui-ci se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur, il doit partir aussitôt, nager jusqu'au matelas, prendre dans la gueule un bras du plongeur et ramener la personne et le matelas jusqu'à la rive.

N.B. : Pour tous les exercices de rapport à terre, il est toléré que le chien lâche dès qu'il a pied.

2-Epreuves d'apport :

Les chiens effectueront deux épreuves d'apport : Tirées au sort parmi les 4 épreuves A du programme de sélectif. Les épreuves tirées au sort seront les mêmes pour tous les chiens d'une même manifestation.

A1) Apport d'une bouée de sauvetage (départ de la rive)

Un canot embarque un plongeur et effectue 30 m. Il stoppe et largue le plongeur qui simule l'affolement appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le canot s'éloigne et laisse le plongeur seul. Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur le chien doit partir aussitôt, se saisir de la bouée, et nager vers le "noyé". Le plongeur attrape la bouée, se glisse dedans et s'accroche au harnais.

Le chien le ramène jusqu'au rivage.

A2) Apport d'un cordage (départ de la rive)

Un canot effectue 30 m et stoppe. Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau. Le conducteur lui tend l'extrémité d'un cordage. Le chien doit prendre le cordage dans la gueule et nager aussitôt vers le canot. Le plongeur appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Arrivé à hauteur du canot, le plongeur prend la corde, le chien est remonté dans le canot et le bateau est remorqué à l'aide du cordage jusqu'au rivage.

A3) Apport d'un cordage (de canot à canot)

Le chien embarque avec son conducteur sur un canot. Le canot effectue 30 m environ et stoppe. Un autre canot effectue également 30 m et stoppe à 30 m du premier. Sur ordre du conducteur le chien se saisit du cordage, il nage aussitôt vers le deuxième canot en portant le cordage. Le plongeur appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le plongeur du deuxième canot prend la corde et monte le chien à bord.

A4) Apport d'une bouée de sauvetage (départ canot, rapport au canot)

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 30m du rivage et à une distance de 30 m l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau et simule l'affolement mais ne doit pas appeler le chien par son nom, le canot d'où il est tombé s'éloigne. Le conducteur lance une bouée de sauvetage entre le canot et le "noyé". A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur le chien saute et nage jusqu'à la bouée, la prend dans la gueule et l'apporte au plongeur. Le plongeur se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais. Le chien doit le ramener au bateau. Plongeur et chien sont remontés à bord.

Un seul essai est autorisé pour tous les exercices.

En cas d'échec à un exercice, la possibilité de finir l'épreuve est autorisée pour comptabiliser ses points pour la sélection à la Coupe de France.

Notation - Répartition des points

Les épreuves du Sélectif seront notées sur 100 points répartis ainsi :

- Sol 20 points
- R1 - Rapport d'un nageur inanimé 20 points
- Rx - Rapport 20 points
- Ax - Epreuves d'Apport 20 points chacune

Ces points seront attribués pour chaque exercice selon le barème d'évaluation ci-dessus approuvé par la C.U.N.S.E. et diffusé par elle à tous les juges de sauvetage à l'eau.

Pour toutes les épreuves du Sélectif un seul essai est autorisé.

Le chien ayant obtenu la note 0 à un exercice pourra, si son conducteur le désire, continuer les exercices suivants, mais ne pourra prétendre ni à un qualificatif ni à un classement. Toutefois il conservera le bénéfice de ses points pour sa sélection à la coupe de France.

Qualificatif : (voir 2.4).

4.6. Championnat de France

LES EPREUVES :

Pendant la description, il sera employé "conducteur" pour "conducteur ou maître".

Le chien sera conduit par un seul et même conducteur pour tous les exercices.

ADMISSION :

15 chiens seront sélectionnés chaque année pour participer à la finale. Ces 15 concurrents seront retenus, après accord écrit des propriétaires parvenu à la CUNSE au plus tard le 31 Mars (faute de quoi le chien sera considéré forfait), sur la liste des chiens sélectionnables établie par la CUNSE selon les critères suivants :

1^{er} rang : Chien ayant obtenu le Brevet mer dans l'année précédant la finale (BM n-1);

N.B. : la participation à la finale avec au moins 75 % des points sera considérée pour la sélection suivante comme le passage d'un Brevet Mer dans l'année (BM n-1).

2^{ème} rang : Chien titulaire du Brevet mer antérieur et ayant obtenu au moins 1 Excellent en sélectif en mer dans l'année précédant la finale (BM antérieur +sél Exc).

3^{ème} rang : Chien ayant obtenu un insuffisant (de 60 à 74 points) au Brevet mer dans l'année précédant la finale (BM n-1).

4^{ème} rang : Chien ayant, dans l'année précédant la finale, 3 réussites en sélectifs dont au moins 1 Excellent. 2 des 3 sélectifs devront avoir été passés en mer. Chien ayant été NC dans l'année N-1 et au prorata du nombre de points obtenus.

Dans chaque rang, le tri se fera par priorité : aux Qualificatifs (nombre d'Excellent, puis Très Bon, puis Bon), puis au meilleur cumul de pointages, meilleur sauvetage à l'eau, meilleure moyenne de classements. Au cas où un ou plusieurs des 15 premiers sélectionnés déclarerait forfait 15 jours avant la finale il pourra être fait appel à un (ou plusieurs) « suppléant(s) », retenu(s) parmi les suivants sur la liste des chiens sélectionnables établie par la C.U.N.S.E selon les critères précités.

I : NAGE D'ENDURANCE :

Durée : 30 minutes - effectuée individuellement. Le chien et son conducteur embarquent sur un canot qui s'éloigne et stoppe à 50 mètres environ de la côte. Sur ordre de son conducteur, le chien plonge (si le chien ne saute pas de lui même, il en sera tenu compte dans l'appréciation de sa performance). Le canot s'éloigne vers le large. Le chien doit suivre le canot pendant une durée de 30 minutes. A la fin du temps prévu, l'exercice est terminé. Le chien est alors remonté dans le canot qui retourne à la berge.

N.B. : le juge a toute autorité pour interrompre l'exercice d'un chien montrant des signes de fatigue ou d'essoufflement excessif. Le chien arrêté sur ordre de son conducteur avant la fin de l'exercice est éliminé.

II : TRAVAIL AU SOL

1-Suite en laisse :

Sur 50 mètres avec deux changements de direction, un à droite, un à gauche. La laisse doit être détendue pendant tout le parcours, le conducteur doit marcher normalement, le chien à main gauche, l'encolure à hauteur du genou.

2-Suite sans laisse :

Même exercice que le n° 1, sans laisse au chien.

N.B. : le chien démarre et termine les deux exercices, de suite, avec et sans laisse, en position assis, à côté de son conducteur.

3-Absence du conducteur :

Le conducteur met son chien dans la position « couché » à l'endroit indiqué par le juge, et s'éloigne hors de la vue du chien pendant une minute. Sur ordre du juge, il retourne vers son chien. Il faut respecter impérativement les distances réglementaires, personne ne doit aller perturber le chien pendant son exercice.

N.B. : le chien ne doit pas changer de position pendant la minute d'absence, ni au retour du conducteur avant la fin de l'exercice décidée par le juge.

4-Rappel au pied :

Le conducteur met son chien en position couchée et s'éloigne de 30 mètres. Il fait face au chien, puis sur ordre du juge, le rappelle au pied. A la hauteur de son conducteur, le chien se place en position assise, à gauche de celui-ci.

N.B.: si le chien ne revient pas vers son conducteur ou le dépasse de plus de 2 mètres sans s'arrêter, la note 0 lui sera attribuée.

III : DEUX EPREUVES DE RAPPORT: Le B1 + une épreuve tirée au sort parmi les 4 autres épreuves B du programme de Brevet de sauvetage en mer.

IV : DEUX EPREUVES D'APPORT : Tirées au sort parmi les 4 épreuves C du programme de Brevet de sauvetage en mer.

C : MATERIEL :

Identique à celui nécessaire pour le brevet de sauvetage en mer (voir règlement de sauvetage à l'eau).

D : NOTATION :

- Natation : 20 points
- Travail au sol : 20 points (5 points par exercice)
- Epreuves B : 20 points chacune
- Epreuves C : 20 points chacune... .. Soit un total de 120 points

E : DIVERS

- Les plongeurs officiant doivent être obligatoirement des plongeurs nationaux.
- Un contrôle vétérinaire pour les chiens est obligatoire.
- Le tirage au sort des exercices d'apport et de rapport, ainsi que le tirage au sort de l'ordre de passage des concurrents auront lieu le matin, après le contrôle vétérinaire.
- Les chiens effectueront toutes les épreuves dans l'ordre, à la suite, 10 minutes de repos maximum après le suivi.
- Pour favoriser le déroulement des épreuves, le premier chien effectuera la nage d'endurance sous la responsabilité de l'un des juges, puis passera les 5 autres épreuves avec le second juge, pendant que le deuxième chien effectuera sa nage d'endurance, et ainsi de suite.
- AUCUNE EPREUVE N'EST ELIMINATOIRE, sauf le suivi si il a été volontairement interrompu par le conducteur ou par le juge pour un chien montrant des signes de fatigue ou d'essoufflement excessif.
- Le chien qui réalisera le meilleur pointage sera déclaré VAINQUEUR DE LA FINALE. En cas d'égalité de points sera déclaré vainqueur le chien qui aura obtenu le meilleur total aux épreuves de sauvetage à l'eau. si encore égalité : le plus jeune.

F : HOMOLOGATION :

- Pour obtenir le Titre de Champion de France de SAUVETAGE A L'EAU « SAUVETAGE EN MER » le chien devra :
 - * Etre inscrit au L.O.F. ou à Livre d'Origine d'un pays membre de la F.C.I
 - * Avoir remporté la Finale avec au moins 75 % des points (c.à.d. au moins 90/120)
 - * Etre titulaire d'un qualificatif au moins TRES BON en conformité au standard dans une exposition nationale, internationale, régionale ou nationale d'élevage, en France ou dans un pays membre de la FCI (au maximum dans un délai de 6 mois après la finale s'il ne l'était pas précédemment)
- Au cas où le vainqueur de la finale ne satisfait pas aux conditions d'homologation, le titre peut être accordé au chien 2ème de la finale, s'il remplit les conditions d'homologation
- Les justificatifs seront adressés à la Société Centrale Canine par le propriétaire du chien pour homologation

4.7 Règlement Coupe de France**1/Modalités de sélection :**

- La Coupe de France est ouverte aux chiens des races retenues par la Société Centrale Canine pour la discipline de SAUVETAGE A L'EAU
- La Coupe de France est réservée aux chiens âgés de 18 mois minimum le jour de l'épreuve
- Les chiens appelés à concourir devront obligatoirement posséder leur carnet de travail qui est délivré par la SCC ainsi que leur licence délivré par la C.U.N.S.E

2/Règlement :

- voir ci-dessous.

3/Cahier des charges :

- Un trophée millésimé pour le vainqueur. (Souhaitable une coupe aux suivants avec plaque « Coupe de France »
- Un club/section de travail organisateur tous les ans
- Prise en charge des frais pour le juge et les deux plongeurs invités à officier à voir avec la CUNSE suivant possibilité d'aide éventuelle

1 - CONDITIONS GENERALES

- La Coupe de France est ouverte aux chiens des races retenues par la Société Centrale Canine pour la discipline de SAUVETAGE A L'EAU
- La Coupe de France est réservée aux chiens âgés de 18 mois minimum le jour de l'épreuve
- Les chiens appelés à concourir devront obligatoirement posséder leur carnet de travail ainsi que leur licence SCC
- Les chiennes sous l'influence de leur sexe peuvent y participer mais passeront en fin de concours
- Les chiens atteints d'une maladie contagieuse ou infectieuse ne peuvent concourir
- Le conducteur du chien devra soumettre son animal le matin du concours au contrôle vétérinaire et présenter le carnet de santé et le certificat de vaccination anti-rabique en cours de validité
- Le conducteur du chien devra en outre appartenir à un Club affilié à une Société Canine Régionale ou Territoriale, un Club de Race ou une structure nationale affiliée à la FCI

- Chaque exercice sera noté selon la difficulté ou particularité qui s'y rapporte (voir description des épreuves)
- Ordre de passage : l'ordre de passage des candidats sera tiré au sort le jour de la Coupe.
- Les exercices seront tirés au sort le jour de la Coupe
- Aucun chien ne sera admis à participer à un exercice s'il n'est pas équipé de son harnais
- Modalités de sélection : La sélection se fait sur le niveau sélectif. Pour être sélectionné le chien doit participer dans l'année N-1 à 3 sélectifs dont 2 minimums en eau douce et au minimum un TB sur l'ensemble des épreuves. Les 3 pointages seront additionnés et les 20 Chiens qui auront obtenus le plus de points seront retenus pour participer à la coupe. Pour les chiens qui auront dans l'année de sélection participés à plus de 3 sélectifs, les 3 meilleurs résultats seront additionnés. (2 en eau douce +1 eau douce ou mer)

2 - PROGRAMME DES EPREUVES

La coupe de France se déroulera sur une seule journée sur un plan d'eau douce.

I : TRAVAIL AU SOL

1-Suite sans laisse :

Départ en position assis, marche sur 50 mètres avec deux changements de direction, un à droite, un à gauche, suivi d'un demi-tour en bout de ring puis d'un halte assis après quelques mètres. Le conducteur doit marcher normalement, le chien à main gauche, l'encolure à hauteur du genou.

2-Rappel au pied :

Le conducteur met son chien en position « couché » et s'éloigne de 30 mètres. Il fait face au chien, puis sur ordre du juge, le rappelle au pied. A la hauteur de son conducteur, le chien se place en position assise, à gauche de celui-ci.

3-Absence du conducteur:

Le conducteur met son chien dans la position « couché » à l'endroit indiqué par le juge, et s'éloigne hors de la vue du chien pendant une minute. Sur ordre du juge, il retourne vers son chien. Il faut respecter impérativement les distances réglementaires, personne ne doit aller perturber le chien pendant son exercice.

N.B. : le chien ne doit pas changer de position pendant la minute d'absence, ni au retour du conducteur avant la fin de l'exercice décidée par le juge.

II : TRAVAIL A L EAU

1-Epreuves de rapport :

Les chiens effectueront deux épreuves de rapport : R1 et une épreuve tirée au sort parmi les 4 autres épreuves R du programme de sélectif L'épreuve tirée au sort sera la même pour tous les chiens d'une même manifestation.

N.B. : Pour tous les exercices de rapport à terre, il est toléré que le chien lâche dès qu'il a pied.

2-Epreuves d'apport :

Les chiens effectueront deux épreuves d'apport Tirées au sort parmi les 4 épreuves A du programme de sélectif. Les épreuves tirées au sort seront les mêmes pour tous les chiens d'une même manifestation.

Un seul essai est autorisé pour tous les exercices.

En cas d'échec à un exercice, la possibilité de finir l'épreuve est autorisée pour comptabiliser ses points.

Notation - Répartition des points

Les épreuves de la coupe de France seront notées sur 100 points répartis ainsi :

- | | |
|---|-------------------|
| - Sol | 15 points |
| - R1 - Rapport d'un nageur inanimé | 20 points |
| - Rx - Rapport | 20 points |
| - Ax - Epreuves d'Apport | 20 points chacune |
| - Allure générale et la relation maître-chien | 5 points |

III : JUGEMENTS

- La Coupe de France sera jugée par un juge qualifié ou stagiaire de la SCC désigné par la C.U.N.S.E
- Il sera assisté d'un commissaire de ring pour le travail au sol et d'un commissaire de plage pour les exercices à l'eau
- Deux plongeurs officiels (dont 1 national minimum) et un ou plusieurs conducteurs de canots
- Il sera également assisté d'un secrétariat pour transcrire les résultats
- Il attribuera les notes suivant les directives données par exercice
- Le juge a toute liberté pour :
 - interrompre la prestation d'un chien qui n'est pas en mesure d'accomplir l'exercice
 - arrêter pour l'ensemble du concours un chien qui ne serait pas en état de santé et marquerait des signes de fatigue excessive, ou encore qui serait blessé
 - exclure un candidat qui ne respecterait pas les règlements, ou qui ferait preuve de brutalité envers son chien
- Le juge donnera toutes les indications nécessaires aux commissaires et aux concurrents pour le départ et la fin de chaque exercice
- Le juge fournira dans le mois qui suit les épreuves un rapport à la CUNSE qui en transmettra un exemplaire à la SCC et une copie aux organisateurs

IV : ORGANISATION DE LA COUPE DE FRANCE

A-Organisation matérielle

L'aire de travail au sol et de départ des chiens sera délimitée et le plan d'eau balisé selon l'article 3.2 du règlement de sauvetage à l'eau de la SCC.

Le matériel nécessaire à la réalisation des épreuves sera prévu et se trouvera sur place le jour de la Coupe conformément à l'article 3.3 du règlement de sauvetage à l'eau de la SCC.

Sécurité : les plongeurs seront équipés d'une tenue spécifique de plongée. Toute personne embarquant sur un canot devra se conformer aux règles de sécurité prévues par la législation en vigueur et aux instructions données par le pilote et par le juge.

Les canots devront posséder leur armement de sécurité.

Le chien devra être équipé de son harnais.

B-Responsabilités

1-Commissaire de plage/commissaire de ring

Il sera chargé de donner toutes les directives aux concurrents suivant les ordres reçus du juge.

Il devra faire régner l'ordre sur l'aire de départ et de travail, vérifiera tatouage/puces électroniques et harnachement des chiens, et les accueillera au sortir de l'eau à la fin des exercices durant lesquels le conducteur se trouve sur le bateau.

2-Secrétaire

Il prend note des points attribués par le juge et les transcrit sur les feuilles de notation et sur les carnets de travail.

3-Concurrents

Les concurrents devront respecter le présent règlement et les directives qui leur seront données. Ils pourront être exclus s'ils ne les appliquent pas.

Les chiens participant à la Coupe de France effectueront les exercices sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.